



*Signataire : Sylvain Thévoz*

*Date de dépôt : 29 août 2024*

## **Question écrite**

**Résolution 989 « Ukraine : halte à la guerre – solidarité avec le peuple ukrainien ». Quelles actions et quel suivi du Conseil d'Etat ?**

Le 17 mars 2022, le Grand Conseil de la République et canton de Genève, considérant l'agression militaire lancée par les dirigeants russes contre l'Ukraine le 24 février 2022, votait la résolution 989 invitant le Conseil d'Etat à condamner fermement la guerre d'agression des autorités russes contre l'Ukraine et les actes commis contre des habitants non armés et des bâtiments civils. Le parlement demandait au CE : de hisser le drapeau de l'Ukraine en signe de solidarité avec son peuple meurtri ; de participer à l'accueil des réfugiés de la guerre en Ukraine ; de contribuer généreusement et activement à l'aide humanitaire en Ukraine et dans les pays limitrophes d'accueil des réfugiés de la guerre d'Ukraine ; de favoriser la recherche d'une solution diplomatique du conflit dans la tradition d'accueil genevoise permettant à toutes les parties de se retrouver en terrain neutre ; de solliciter le Conseil fédéral afin que la Suisse : s'engage pour le respect par les parties belligérantes des Conventions de Genève et de leurs protocoles additionnels dont la Suisse est la dépositaire, ceci par tous les moyens diplomatiques à sa disposition ; mette en œuvre avec fermeté les sanctions prises par l'Union européenne ; accueille sans réserve la population fuyant la guerre en Ukraine ; accorde une aide suffisante et digne pour toutes celles et tous ceux qui arrivent en Suisse et qui ne peuvent subvenir à leurs besoins ; participe généreusement et activement à l'aide humanitaire nécessaire aux réfugiés d'Ukraine en Europe ; collabore avec les institutions de la Genève internationale afin de favoriser une politique des bons offices visant à renforcer la collaboration humanitaire et les efforts diplomatiques visant à la résolution du conflit.

Un peu plus de 2 ans ont passé depuis le vote de cette résolution. Le Conseil d'Etat a changé de composition. La guerre en Ukraine continue de faire rage et l'occupation russe se poursuit. Des éléments de cette résolution ont trouvé réponse, d'autres beaucoup moins. 2 ans semblent un temps suffisamment long, atrocement long même quand il s'agit d'un conflit, pour évaluer la volonté et l'engagement du Conseil d'Etat à répondre à cette volonté politique : « halte à la guerre – solidarité avec le peuple ukrainien » à laquelle l'invitait et l'invite toujours avec résolution le Grand Conseil.

Mes questions sont les suivantes :

- *Pourquoi le Conseil d'Etat a-t-il renoncé à hisser le drapeau de l'Ukraine en signe de solidarité avec son peuple meurtri, comme des centaines de villes ou de régions l'ont fait en Europe ? A quel moment pensera-t-il enfin opportun de le faire ?*
- *Quel a été l'engagement du CE (en espèce et en nature) en 2022, 2023 et 2024 pour contribuer généreusement et activement à l'aide humanitaire en Ukraine et dans les pays limitrophes d'accueil des réfugiés de la guerre d'Ukraine ?*
- *Alors que nous rappelons cette année des 75 ans des Conventions de Genève violées notamment par Vladimir Poutine, de quelle manière le CE a-t-il sollicité le Conseil fédéral afin que la Suisse s'engage pour le respect par les parties belligérantes des Conventions de Genève et de leurs protocoles additionnels dont la Suisse est la dépositaire ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses détaillées.